



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 OCTOBRE 2003

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

Le 23 octobre 2003, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

EtaiEnt présents :

Mmes et MM FOURIER - BOUGOUIN - I. COIGNET - CLAIR - GRANDJEAN - TALON - BOUCARD - Adjoints au Maire

Mmes et MM. FRANCE - RIDOLCE - KRUIK - S. JOUVENCEAU - S. COIGNET - GODARD - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - V. BRIFFAUX- Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur MAZEL qui a donné pouvoir à Monsieur CLAIR

Madame GAUTIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER

Madame DUBOIS qui a donné pouvoir à Madame KRUIK

Monsieur BENECHET qui a donné pouvoir à Monsieur BOUGOUIN

Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Mademoiselle BENECHET qui a donné pouvoir à Monsieur TALON

Madame GAY qui a donné pouvoir à Madame GUERRIER

Monsieur VIALAS qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT

Monsieur NEVEU qui a donné pouvoir à Madame GODARD

Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Monsieur FOURIER qui a donné pouvoir à Monsieur RIDOLCE

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2003

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2003 sous réserve des modifications suivantes :

Remarque de Madame GODARD sur le point n° 15 qui signale qu'elle n'est pas intervenue au sujet du robinet d'eau au cimetière mais qu'il s'agit d'une demande de Madame GAY.

Rectifications de Monsieur ROBERT sur le point n° 14 qui rappelle que l'historique du dossier des 10 Arpents remonte à 1989. Il précise que le projet consistait en 400 logements, pas seulement collectifs mais à bâtir, 130 logements sociaux et qu'il convient de rajouter que c'est le nombre important de logements sociaux qui permettait de financer, dans le programme, un équipement public.

Il indique également qu'en 2001, le projet présenté était de 100 logements comprenant 30 logements collectifs, 40 logements en accession à la propriété et 30 terrains à bâtir, un centre de loisirs près de la forêt et un espace d'activités.

Il souhaite qu'une précision soit apportée au fait que le Groupe Bouffémont Ensemble vote contre les modalités et les limites de la concertation proposée pour le projet des 10 Arpents, puisque le référendum n'est pas retenu.

Monsieur MARTINEZ rappelle l'intervention de Madame GUERRIER sur la question du logement social et sur la baisse de la qualité de ces logements. Il souligne que ces éléments permettent de comprendre le vote.

Monsieur MARTINEZ souhaite également en ce qui concerne le référendum, qu'il soit fait état des arguments géologiques concernant la proximité des tirs et les risques de déstabilisation du gypse.

Point n° 2 : Rapports annuels d'activité des concessionnaires présentés par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Monsieur le Maire indique que conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit prendre connaissance des rapports annuels d'activité 2002 Electricité de France et Gaz de France. Il précise que ces documents contiennent des indications techniques, financières et qualitatives.

Monsieur MARTINEZ formule quelques remarques sur ces documents et exprime son inquiétude face à la privatisation et aux conséquences des délestages. Il confirme qu'il est opposé à la logique du rapport et appelle toutes les personnes qui défendent le service public à voter contre.

Monsieur ROBERT estime que cette activité doit se maintenir dans le service public afin de conserver sa qualité et permettre un service égal pour tous, au même prix sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour le service de l'eau.

En accord avec Monsieur ROBERT sur le fait qu'il convient de garantir le prix de ce service, Monsieur BESNIER souligne la nécessité de faire appel à la concurrence pour stimuler quelques institutions et permettre l'évolution de certaines structures.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels d'activité des concessionnaires présentés par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise.

Point n° 3 : Communication du rapport annuel du service public de l'assainissement du SIAH du Croult et du Petit Rosne

A l'identique du point précédent, Monsieur BESNIER indique que conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit prendre connaissance du rapport annuel d'activité 2002 du service public de l'assainissement présenté par le SIAH du Croult et du Petit Rosne.

En réponse à Monsieur ROBERT qui s'étonne du manque d'éléments financiers inclus dans ce rapport, Monsieur le Maire assure qu'un bilan chiffré sera transmis prochainement.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité présenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne.

Point n° 4 : Communication du rapport annuel de 2002 du SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles)

Monsieur le Maire donne communication au Conseil municipal du rapport annuel 2002 du SIGIDURS, conformément aux dispositions des articles L 2224.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROBERT demande des explications sur la prévision budgétaire en section investissement.

Monsieur BESNIER indique que cette somme est nécessaire au lancement d'investissements importants dès 2004 : mise en place d'un centre de tri opérationnel, aménagement de l'usine actuelle, remplacement d'une des lignes de traitement, création éventuelle d'une 3ème.

Face aux effets polluants des techniques d'incinération, Monsieur ROBERT trouve regrettable qu'aucune solution alternative ne soit recherchée.

En réponse aux questions de Monsieur ROBERT, Monsieur le Maire souligne que la commune de Bouffémont se positionne parmi les bons élèves sur la globalité du tri sélectif. Néanmoins, il convient de noter un retard considérable dans le traitement du verre. Monsieur BESNIER précise qu'une étude est en

cours avec le SIGIDURS afin d'équiper le quartier du Village en bacs de tri individuel. Par contre, la réflexion n'est pas engagée pour le secteur des Hauts Champs. En ce qui concerne les composteurs, un article explicatif sera diffusé dans les prochaines Nouvelles. Il est également prévu avec le SIGIDURS d'exposer ces composteurs, un jour de marché, afin de visualiser le matériel. Par ailleurs, un rapport détaillé d'activité va être demandé à la société VALDEVE. En ce qui concerne l'implantation d'une déchetterie, la Communauté de Communes de la Plaine de France recherche actuellement un emplacement. Ce projet, financé par le SIGIDURS, sera étudié d'ici la fin de l'année par la commission compétences intercommunales.

Monsieur MARTINEZ soulève un problème technique dans la répartition des containers du quartier du village.

Monsieur le Maire note de revoir la colonne distribution sur le parking de la SOBEFA.

Monsieur ROBERT estime qu'il serait utile d'installer une colonne papier à l'ISBA.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité présenté par le SIGIDURS ;

Point n° 5 : Tarifs 2003 - Repas des Anciens 2003

Madame BOUCARD rappelle que chaque année, la commune organise le repas de fin d'année pour les personnes retraitées en collaboration avec l'Association l'Arbre. Elle précise que cette année, ce repas se déroulera le Dimanche 14 décembre 2003 à la salle polyvalente rue Champollion.

Madame GODARD souhaite qu'une attention particulière soit apportée au service lors du repas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix de la participation comme suit :

- 13 € pour toutes les personnes âgées de Bouffémont de moins de 65 ans
- 16 € pour les personnes âgées extérieures à Bouffémont
- gratuité pour les personnes âgées de Bouffémont de + de 65 ans

Point n° 6: Avenant financier n° 4 au Contrat Educatif Local

Monsieur le Maire indique que par lettre en date du 9 juillet 2003, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a notifié à la commune l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 700 € pour l'année 2003 et que cette dotation est versée dans le cadre du Contrat Educatif Local signé le 14 janvier 2000 entre l'Etat et la commune de Bouffémont.

Monsieur BESNIER explique que la baisse du montant de la dotation 2003 vient du fait que le Ministère de la Jeunesse et des Sports subventionne les projets à dominante sportive seulement si l'activité, dans le cadre du CEL, est portée par un club ou une association.

Monsieur MARTINEZ observe que le transfert vers un cadre associatif ne conserve plus les garanties du service public.

Madame FOURIER précise qu'il n'y a pas de transfert de charges de l'Education Nationale vers la Commune puisque ces activités entrent dans le temps hors scolaire. Elle précise que ces activités qui encadrent le temps scolaire sont réparties selon les effectifs dans les écoles

Monsieur BESNIER rappelle que l'objectif de ce CEL est de permettre l'articulation entre le temps scolaire, le temps libre et d'organiser le temps périscolaire et extra scolaire dans une réflexion globale prenant en compte le projet des écoles primaires et du Collège. Monsieur le Maire signale que l'ensemble du dispositif du CEL et le détail des actions mises en place pour l'année à venir seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'obtention d'une subvention permettant le bon déroulement des activités du CEL pour l'année 2003 et autorise le Maire à signer l'avenant financier n° 4 au Contrat Educatif Local.

Point n° 7: Avenant n° 3 au Contrat Temps Libres

Monsieur le Maire annonce que par lettre en date du 8 octobre 2003, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise propose de prolonger pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Contrat Temps Libre considérant l'effort réalisé par la ville pour atteindre les objectifs fixés et considérant la nécessité de poursuivre cet engagement en matière de développement des actions en direction des jeunes de 6 à 16 ans.

Monsieur MARTINEZ s'interroge sur la finalité des versements de la CAF vers des dispositifs alors que les allocations n'augmentent pas. Il s'abstiendra donc de prendre part au vote jugeant qu'il a besoin d'éléments complémentaires sur ce dossier.

Madame GODARD donne des précisions sur le fonctionnement de la CNAF dont les missions principales comprennent les prestations, les services sociaux et les investissements. Ces actions s'appuient sur des critères nationaux laissant à chaque CAF sa liberté de gestion. Elle précise également qu'à compter de 2003 les activités concernent les jeunes de 6 à 18 ans.

Le Conseil Municipal par 28 voix pour avec pouvoirs et 1 abstention (M. MARTINEZ) approuve cet avenant N° 3 et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Point n° 8 : Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Culture et des Activités - Modification

Madame COIGNET explique qu'en date du 2 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné deux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Culture et des Activités et que suite à la démission de Madame KRUIK, le Conseil doit désigner un nouveau représentant.

Monsieur Stéphane GRANDJEAN est seul candidat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le vote à main levée et par 22 voix pour et 7 abstentions (Mme GODARD avec un pouvoir M. NEVEU, Mme GUERRIER avec un pouvoir de Mme GAY, M. ROBERT avec un pouvoir de M. VIALAS et M. MARTINEZ) désigne Monsieur GRANDJEAN pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Culture et des Activités.

Point n°9 : Représentation du Conseil Municipal au sein de l'Office Bouffémontois des Sports

Monsieur TALON rappelle qu'en date du 2 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné les représentants du Conseil au sein du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports. Il indique que suite au changement de statuts de l'Office Bouffémontois des Sports, le bureau est composé de trois représentants du Conseil Municipal au lieu de 4.

MM. BESNIER, TALON et Mme GUERRIER sont candidat.

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne MM. BESNIER, TALON, Mme GUERRIER pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office Bouffémontois des Sports.

Point n°10 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Monsieur le Maire informe qu'en date du 18 septembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et adopté le règlement intérieur et qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Monsieur TALON est seul candidat

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal par 22 voix pour 6 abstentions (Mme GODARD avec un pouvoir M. NEVEU, Mme GUERRIER avec un pouvoir de Mme GAY, M. ROBERT avec un pouvoir de M. VIALAS) et 1 voix contre (M. MARTINEZ) désigne Monsieur TALON pour siéger au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Point n° 11 : TRASERR (Travaux Relatifs à l'Aménagement, à la Sécurité et à l'Exploitation du Réseau Routier) 2004

Monsieur BESNIER annonce que par lettre en date du 23 septembre 2003, le Conseil Général a présenté les modalités d'attribution du TRASERR. Il indique que les travaux concernés dans le cadre du TRASERR sont des aménagements de voirie, de sécurité, de feux tricolores et de signalisation, sur le réseau de la voirie non départementale.

Il expose que le dossier présenté par la commune comprend les opérations suivantes :

- réfection de la rue Jules Ferry, de la rue François Mitterrand jusqu'à la rue Voltaire pour un montant HT de 80 299.90 €.

- réfection de la rue Champollion de la rue François Mitterrand jusqu'au Centre de Loisirs pour un montant HT de 19 921.90 €*

(*) Ces prix étant valeur décembre 2002, il conviendra de les réactualiser.

Monsieur le Maire précise que le montant subventionnable pour les communes de 3000 à 10 000 habitants est de 122 000€ et qu'il convient également de noter que le taux du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (35% du montant HT des travaux) peut être modifié par une majoration de 5 à 20 % suivant le rapport longueur de voirie communale dans la commune/nombre d'habitants de la commune.

En réponse à Monsieur ROBERT, Monsieur le Maire confirme que les précédents TRASERR sont consommés et les certificats de fin de travaux clôturés. Il indique qu'un dossier TRASERR écoles est à l'étude pour l'aménagement devant le groupe scolaire du Trait d'Union. Il souligne également que le Conseil Général accepte, dans le cadre du PANS, de subventionner les aménagements à réaliser devant l'école du Village pour la sécurisation des enfants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite l'aide du Département et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Point n° 12 : Questions diverses

Travaux réalisés ou en cours sur la Commune

Monsieur le Maire dresse la liste de ces travaux :

- Rue Berthelot : revêtement terminé. Des aménagements seront réalisés prochainement notamment en ce qui concerne la signalisation : suppression du stop qui donne sur la rue François Mitterrand remplacé par une priorité à droite ou un cédé le passage.
- Sécurisation et aménagements devant les écoles Trait d'Union et Village
- Déclassement de la Départementale 44 - Négociations en cours avec le Conseil Général pour la prise en charge de la route du Golf souvent empruntée en délestage de la Francilienne
- RD 909 actuellement travaux de purge. Blocage de l'étude du pont nécessaire pour lancer l'enquête publique. En effet le Réseau Ferré de France concentre actuellement ses moyens pour les travaux relatifs au TGV Est.
- D'ici 15 jours début des travaux concernant la croix verte par la réalisation d'une bretelle sur la Francilienne en direction de Roissy pour éviter le rond point.

Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France

Monsieur le Maire informe des trois nouveaux marchés publics

- Eclairage : entreprise retenue avec une diminution de 40 % par rapport au marché initial d'où un bénéfice pour la CCOPF.

En réponse à Monsieur ROBERT qui demande si les copropriétés sont intégrées dans ce contrat, Monsieur le Maire déclare qu'il ne souhaite pas renouveler la procédure engagée pour les travaux réalisés par le SIAH dans la Résidence des Maréchaux et par laquelle un financement public était intervenu sur le domaine privé.

- Balayage : l'entreprise FAYOLLE a été retenu avec la sous traitance du CAT Le Colombier qui emploie des personnes handicapées pratiquant le balayage manuel
- Ordures Ménagères : marché infructueux. Passage en marché négocié avec résultat le 30 octobre.

Monsieur ROBERT fait remarquer que le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 26 septembre 2003 est trop succinct. En effet, par un courrier, il a souhaité être excusé pour son absence et a également porté des modifications au projet de règlement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il trouve regrettable qu'aucune observation ne paraisse dans le compte rendu de séance et ne peut que constater le manque de communication interne au sein de la Communauté.

Monsieur le Maire confirme que toutes ces informations ont été transmises à la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France.

Madame GUERRIER est surprise du nom donné au gymnase de Bouffémont.

Monsieur BESNIER signale que le gymnase porte le nom usuellement utilisé (nom de la rue) et en réponse à Monsieur ROBERT qui souhaite une réflexion sur la dénomination de l'ensemble des bâtiments communaux, Monsieur le Maire annonce que cette étude a été pensée pour les groupes scolaires.

Commerces

Suite aux explications données par Monsieur CLAIR sur l'implantation des camions « pizza », Monsieur le Maire annonce qu'une étude, réalisée par des étudiantes de l'IUT de Villeteuse, est en cours sur la commune pour la redynamisation du marché alimentaire. Lors d'une réunion prévue en mairie le 13 novembre prochain, la Commission Commerce analysera le questionnaire et dressera un bilan de la situation. Une étude sur le commerce de proximité et le commerce sédentaire est également lancée par des étudiants en BTS au Lycée J.J. Rousseau à Sarcelles.

Travaux AOTEP

En réponse à Madame GUERRIER qui s'interroge sur le tas de sable déposé à proximité du centre social des Hauts Champs, Monsieur le Maire rappelle le choix de la Municipalité d'organiser un chantier d'insertion ouvert aux Rmistes, en partenariat avec l'organisme Chrysalis, sous l'égide de l'AOTEP, responsable de la gestion de ce chantier.

Aménagement 10 Arpents

Monsieur MARTINEZ estime qu'il convient d'être vigilant sur les conclusions rédigées par le bureau d'études et qu'il serait peut être intéressant de demander une expertise complémentaire pour être certain du résultat

Monsieur COIGNET souligne que cette étude est commandée et engagée sous la responsabilité de la SOBEFA.

Aire de jeux

Pour rassurer Monsieur MARTINEZ qui demande si des équipements publics peuvent être démontés sans décision du Conseil Municipal, Monsieur BESNIER précise qu'aucun avis n'est sollicité pour une installation. Par contre, le Conseil est obligatoirement saisi lors d'un changement de destination du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h 45

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER